

AVIS MAROCLEAR N°36/2026

Nouveau canal unique de prise en charge des incidents et des demandes

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des affiliés que la déclaration des incidents et la soumission des demandes auprès de MAROCLEAR s'effectuent exclusivement via l'espace digital « My Maroclear ».

Ce canal unique permettra une centralisation et un suivi précis des incidents et de leur résolution, ainsi que le traitement des demandes. Aucun incident ni aucune demande ne seront désormais pris en considération en dehors de ce canal.

Sont notamment concernées les déclarations d'incidents relatives :

- Aux processus post-marché.
- Aux échanges de données et accès aux interfaces écrans.
- Aux services offerts via l'espace « My Maroclear ».

Pour toute information complémentaire, les entités concernées sont invitées à contacter les services de la Direction des Opérations de MAROCLEAR.

Direction des Opérations